

Publication scientifique

> Une étude montre que des éditeurs professionnels alimentent les systèmes P2P mondiaux depuis la France

A l'occasion de la [conférence internationale IEEE P2P](#) de septembre 2013 en Italie, une équipe de chercheurs de Télécom SudParis, de l'Université Carlos III de Madrid, de l'Université de l'Orégon et de l'Institute IMDEA Networks ont publié un article scientifique sur l'évolution du téléchargement de fichiers P2P en France depuis Hadopi.

Les résultats de leur étude montrent que le nombre de téléchargements illégaux a baissé de 71% depuis l'adoption de la loi. Pour autant, les échanges de fichiers P2P dépendent de certains acteurs clés du réseau, les *éditeurs*, qui mettent à disposition sur le système des fichiers sous copyright. L'étude démontre ainsi qu'au cours de la 1^{re} année d'application de la loi, le nombre de contenus mis en ligne depuis la France a augmenté de 18 %. Ce phénomène s'explique par le fait que les *éditeurs professionnels BitTorrent* ont trouvé un fournisseur accommodant, par lequel ils ont pu développer leur activité en bénéficiant d'un niveau de risque très faible. « La loi Hadopi n'a pas pris en compte le fait que l'échange de fichiers P2P est un marché mondial, de sorte que même lorsque l'on parvient à réduire les téléchargements au niveau local, les utilisateurs hébergés dans un pays peuvent toujours alimenter en contenus le reste de la planète » explique Noël Crespi, chercheur à Télécom SudParis.

L'échange de fichiers P2P met en relation deux acteurs : le consommateur et l'éditeur. Pour les chercheurs de l'étude, ni la commission Hadopi ni aucune étude scientifique antérieure n'a analysé dans quelle mesure l'application de la loi Hadopi a contraint les éditeurs mettant en ligne des contenus depuis la France à cesser leur activité. Les résultats [1] montrent en effet qu'après la première année de mise en application de la loi Hadopi, le nombre de téléchargements a baissé de 71% et que le nombre d'éditeurs quotidiens mettant en ligne des contenus depuis la France a diminué de 46%, mais que de façon surprenante, le nombre de contenus mis en ligne avait augmenté de 18% durant cette période.

D'une part, la diminution du nombre d'éditeurs quotidiens reflète le fait que la plupart des éditeurs étaient en réalité des consommateurs qui publiaient de façon occasionnelle des contenus, lesquels ont donc quitté le système car la loi ciblait les consommateurs. D'autre part, l'augmentation du nombre de contenus publiés depuis la France s'explique par le fait qu'on y trouvait une solution d'hébergement « favorable au P2P » (comme les études d'autres chercheurs l'ont montré [2, 3]), par laquelle quiconque pouvait louer de puissants serveurs et des connexions Internet haut-débit (deux éléments nécessaires pour alimenter le système de façon professionnelle) et qui a su attirer les éditeurs P2P professionnels.

Ces éditeurs professionnels ont mis en ligne d'énormes quantités de contenus tout en exploitant leurs propres sites Internet et en retirant des bénéfices conséquents. Ces éditeurs ciblent les consommateurs du monde entier et pas seulement les consommateurs français. Ainsi, ils basent leur activité là où les modalités d'exercice sont les plus simples.

Par conséquent, les résultats de l'étude démontrent que si la loi Hadopi a permis de réduire le nombre de téléchargements, elle n'a pu empêcher que des éditeurs professionnels alimentent les systèmes P2P depuis la France.

Retrouvez la publication scientifique complète sur

["Investigating the Effect of Anitpiracy Actions on Online Piracy".](#)

Références :

- [1] Reza Farahbakhsh, Angel Cuevas, Ruben Cuevas, Reza Rejaie, Michal Kryczka, Roberto Gonzalez and Noel Crespi, "[Investigating the Effect of Anitpiracy Actions on Online Piracy](#)", IEEE P2P, Trento, Italy, Sep. 2013.
- [2] journaldunet.com , "OVH est l'hébergeur préféré des uploaders sur BitTorrent", <http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/ovh-et-bittorent-0410.shtml>
- [3] S. L. Blond, A. Legout, F. Lefessant, W. Dabbous, and M.A. Kaafar., from I.N.R.I.A, France "Spying the world from your laptop: identifying and profiling content providers and big downloaders in BitTorrent." LEET'10. USENIX.

A propos de l'Institut Mines-Télécom www.mines-telecom.fr

L'Institut Mines-Télécom est un établissement public dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de l'ingénierie et du numérique. Il est composé des 10 grandes écoles Mines et Télécom sous tutelle du ministre en charge de l'industrie et des communications électroniques, de 2 écoles filiales, de 2 partenaires stratégiques et d'un réseau de 11 écoles associées. L'Institut Mines-Télécom est reconnu au niveau national et international pour l'excellence de ses formations d'ingénieurs, managers et docteurs, ses travaux de recherche et son activité en matière d'innovation.

L'Institut Mines-Télécom est membre des alliances nationales de programmation de la recherche Allistene, Aviesan et Athena. Il entretient des relations étroites avec le monde économique et dispose de deux Instituts Carnot. Chaque année une centaine de start-up sortent de ses incubateurs.

Contacts presse Institut Mines-Télécom

Agence OXYGEN : Maëlle Garrido, Tatiana Graffeuil
+33 (0)1 41 11 37 85 / 37 89
maelle@oxygen-rp.com – tgraffeuil@oxygen-rp.com

Institut Mines-Télécom : Jérôme Vauselle
+33 (0)1 45 81 75 05
jerome.vauselle@mines-telecom.fr